



AVIS DE CONVOCATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Le 23 janvier 2024

- > **Session de l'après-midi en visioconférence**
- > **Session du soir en visioconférence**

DESTINATAIRES : Aux membres du SEOM

EXPÉDITEUR : Simon-Pierre Hébert, président par intérim

Pierrefonds, le 15 janvier 2024

Chères et chers collègues,

Par la présente, le conseil d'administration vous convoque à une assemblée générale extraordinaire qui se déroulera par visioconférence le **23 janvier 2024 à partir de 17 h** (ou à partir de midi pour le personnel enseignant travaillant le soir). La raison de cette convocation est pour voter sur l'entente de principe intervenue entre le gouvernement du Québec et la Fédération autonome de l'enseignement le 28 décembre 2023. Nous devons aussi statuer sur la poursuite du projet-pilote du devancement des séances d'affectation.

PROJET D'ORDRE DU JOUR

- > Mot d'ouverture
- > Nomination des présidences d'assemblée
- > Adoption de l'ordre du jour du 23 janvier 2024

AFFAIRES DU SEOM

- > Poursuite du projet-pilote concernant le devancement des séances d'affectation
- > Élection à la présidence (sous réserve du comité d'élection)

AFFAIRES NATIONALES

- > Entente de principe et protocole de retour au travail

AFFAIRES DIVERSES

- > Priorités de négociation
- > Mot de clôture et levée de l'assemblée générale

Simon-Pierre Hébert, président par intérim

Au plaisir de vous retrouver nombreuses et nombreux !

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

- **Pour faciliter les inscriptions, nous vous demandons de vous inscrire au plus tard le vendredi 19 janvier à 8 h 30.**
- Votre statut de membre sera vérifié par le personnel du SEOM. L'assemblée générale étant réservée aux membres en règle, nous pourrions vous demander de remplir un formulaire d'adhésion.
- Toute inscription acheminée au-delà de la date limite sera traitée dans la mesure du possible et pourrait occasionner des délais importants.

**Confirmez votre présence au plus tard le vendredi 19 janvier 2024 à 8 h 30
avec votre adresse de courriel personnel.**

PREMIÈRE SESSION	DEUXIÈME SESSION
Exclusive aux membres de l'ÉDA et de la FP qui travaillent le soir	Pour les membres qui travaillent le jour
Lieu : en visioconférence Heure : 12 h Inscription : M'inscrire à la réunion de 12 h.	Lieu : en visioconférence Heure : 17 h Inscription : M'inscrire à la réunion de 17 h

Veillez noter que **l'inscription est obligatoire pour être admis à l'AG.** Pour pouvoir exercer votre droit de vote, devez être membre en règle du Syndicat. Vous pouvez devenir membre du Syndicat en cliquant [ici](#).

Nous vous remercions pour votre précieuse collaboration.